



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 94297

### Texte de la question

M. René Dosière attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement sur l'application de l'article 59 de la loi n° 2011-900 du 29 juillet 2011 de finances rectificative pour 2011 prévoyant la remise au Parlement d'un rapport sur les conditions de mise en œuvre d'une fusion progressive de l'impôt sur le revenu et de la contribution sociale généralisée. Ce rapport qui demeure d'actualité puisqu'il devait aussi « détailler les possibilités d'un prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu » a effectivement été mis, discrètement, à la disposition de certains membres du Parlement. Il n'a cependant jamais été rendu public bien qu'il donne lieu à de multiples références dans d'autres rapports publics, et même qu'il fasse l'objet de nombreuses citations plus ou moins authentiques dans les médias. Il souhaite donc connaître les raisons qui s'opposent à ce que ce rapport soit publié afin de permettre aux parlementaires s'intéressant au débat sur la réforme fiscale d'accéder aux informations qu'il comporte.

### Données clés

**Auteur :** [M. René Dosière](#)

**Circonscription :** Aisne (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 94297

**Rubrique :** Impôt sur le revenu

**Ministère interrogé :** Relations avec le Parlement

**Ministère attributaire :** Action et comptes publics

### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 28 juin 2016

**Question publiée au JO le :** [22 mars 2016](#), page 2314

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)